



PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 4 avril 2018

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents

V/Réf. : [REDACTED]

N/Réf. : 0801-01-2017-2018-557

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 27 mars dernier, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie de l'ensemble des dossiers qu'il pourrait détenir à l'égard des sociétés UBC Canada Inc., Urgo Hotels Canada ULC, Urgo Hotels, LP ainsi que la propriété décrite en annexe A de votre demande.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient un dossier fermé correspondant à votre demande : SAI-M-193196-1112 (F).

Tel que convenu lors d'une conversation téléphonique de ce jour, vous trouverez en pièce jointe une copie du plumitif de ce dossier, lequel peut vous être communiqué en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Plumitif